

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 91-2017/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
SCAI	1
Directions	14
JONC	1
Intéressés	13

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération modifiée n° 08-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

Abrogé implicitement

***Nota :** Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.*

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 08-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants au sein des organismes extérieurs ;

Vu le rapport n° 42793-2017/1-ACTS/DJA du 1^{er} décembre 2017,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 29 DECEMBRE 2017, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : A l'article 2 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la commission d'appel d'offres des marchés provinciaux, les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Eliane Atiti, titulaire* ».

ARTICLE 2 : A l'article 4 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la commission consultative d'évaluation des charges (CCEC), les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *M. Philippe Dunoyer, suppléant* ».

ARTICLE 3 : A l'article 6 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration de la société de financement et de développement de la province Sud (PROMOSUD), les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *M. Philippe Dunoyer, titulaire* ».

ARTICLE 4 : A l'article 7 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la société d'économie mixte SEM Mwe Ara, à l'assemblée générale, les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Gyslène Dambreville, titulaire* ». Au conseil d'administration, les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire* ».

ARTICLE 5 : A l'article 18 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil consultatif du tourisme dans la province Sud, les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *Mme Eliane Atiti, suppléante* ».

ARTICLE 6 : A l'article 24 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la commission d'attribution des logements conventionnés de la société anonyme d'économie mixte d'agglomération (SEM Agglo), les mots : « *Mme Paule Gargon, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Pascale Doniguan, titulaire* » et les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire* ».

ARTICLE 7 : A l'article 27 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au comité d'étude d'élaboration du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Poya Sud, les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Corine Voisin, titulaire* ».

ARTICLE 8 : A l'article 29 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration de la société anonyme d'économie mixte d'agglomération (SEM Agglo), les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire* » et les mots : « *Mme Paule Gargon, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Pascale Doniguan, titulaire* ».

ARTICLE 9 : A l'article 33 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration de l'agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF), les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *M. Léonard Sam, titulaire* ».

ARTICLE 10 : A l'article 34 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à l'assemblée générale et à la commission électorale chargée de la révision des listes électorales de la chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie (CANC), les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Gyslène Dambreville, titulaire* ».

ARTICLE 11 : A l'article 35 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration du lycée agricole et général de Pouembout, les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *M. Jean-Baptiste Marchand suppléant* ».

ARTICLE 12 : Les dispositions de l'article 36 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au comité de l'enseignement agricole, sont remplacées par les dispositions suivantes :

« **ARTICLE 36 :** Au comité consultatif de l'enseignement agricole (CCEA) sont désignés :
- *Mme Gyslène Dambreville, titulaire,*
- *M. Jean-Baptiste Marchand, suppléant.* ».

ARTICLE 13 : A l'article 37 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration de l'institut agronomique calédonien (IAC), les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* »

sont remplacés par les mots : « *Mme Corine Voisin, titulaire* ».

ARTICLE 14 : Les dispositions de l'article 39 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration de l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA), sont remplacées par les dispositions suivantes :

« **ARTICLE 39 :** *A l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA), sont désignés :*

Au conseil d'administration

- *Mme Rusmaeni Sanmohamat, titulaire,*
- *M. Eugène Ukeiwé, suppléant ;*

- *M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire,*
- *Mme Gyslène Dambreville, suppléante ;*

- *M. Philippe Michel, titulaire,*
- *M. Philippe Dunoyer, suppléant ;*

- *M. Gil Brial, titulaire,*
- *Mme Isabelle Champmoreau, suppléante. ».*

ARTICLE 15 : A l'article 41 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF), les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Corine Voisin, titulaire* » et les mots : « *Mme Corine Voisin, suppléante* » sont remplacés par les mots : « *Mme Eliane Atiti, suppléante* ».

ARTICLE 16 : A l'article 42 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration de la société anonyme d'économie mixte Sud Forêt, les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Nina Julié, titulaire* ».

ARTICLE 17 : A l'article 47 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la commission d'instruction des prêts spéciaux complémentaires à la construction, les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Sutita Sio-Lagadec, titulaire* ».

ARTICLE 18 : A l'article 49 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil de famille des pupilles de l'Etat, les mots : « *Mme Evelyne Lèques, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Marie-Françoise Hmeun, titulaire* ».

ARTICLE 19 : A l'article 49-1 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil calédonien de la famille, les mots : « *Mme Paule Gargon, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Nicole Robineau, titulaire* ».

ARTICLE 20 : A l'article 55 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la commission d'agrément des candidats à l'adoption, les mots : « *Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Isabelle Champmoreau, titulaire* » et les mots : « *Mme Paule Gargon, suppléante* » sont remplacés par les mots : « *Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki, suppléante* ».

ARTICLE 21 : A l'article 61 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au comité mixte de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *Mme Corine Voisin, suppléante* ».

ARTICLE 22 : A l'article 63 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au comité d'information, de concertation et de surveillance sur les impacts environnementaux de l'usine de Goro (CICS), sont ajoutés les mots « *M. Gil Brial, titulaire* ».

ARTICLE 23 : A l'article 71 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil de perfectionnement du service militaire adapté (SMA), les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Marie-Françoise Hmeun, titulaire* ».

ARTICLE 24 : A l'article 89 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration du collège de Dumbéa-Katiramona, les mots : « *de Dumbéa-Katiramona* » sont remplacés par les mots : « *Jean-Fayard (Dumbéa-Katiramona)* ».

ARTICLE 25 : A l'article 93 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration du collège de Païta Sud, les mots : « *M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Monique Millet, titulaire* », les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *M. Jean-Baptiste Marchand, suppléant* » et les mots : « *de Païta Sud* » sont remplacés par les mots : « *Louise Michel (Païta Sud)* ».

ARTICLE 26 : A l'article 94 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration du collège Gabriel Païta (Païta Nord), les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *M. Jean-Baptiste Marchand, titulaire* » et les mots : « *M. Jean-Baptiste Marchand, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *Mme Monique Millet, suppléante* ».

ARTICLE 27 : A l'article 96 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration du collège de Thio, les mots : « *de Thio* » sont remplacés par les mots : « *La colline (Thio)* ».

ARTICLE 28 : A l'article 98 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration du collège d'Auteuil, les mots : « *d'Auteuil* » sont remplacés par les mots : « *Edmée Varin (Dumbéa-Auteuil)* ».

ARTICLE 29 : A l'article 114 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la commission provinciale des aides scolaires (bourses des premier et second degrés), les mots : « *Mme Paule Gargon, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Champmoreau, titulaire* ».

ARTICLE 30 : A l'article 115 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif à la commission consultative des bourses (études supérieures ou spécialisées), il est inséré un dernier alinéa ainsi rédigé :

« - *Mme Isabelle Champmoreau, titulaire* ; - *M. Gil Brial, suppléant* ».

ARTICLE 31 : A l'article 119 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration de la bibliothèque Bernheim, les mots : « *Mme Paule Gargon, suppléante* » sont remplacés par les mots : « *Mme Monique Jandot, suppléante* ».

ARTICLE 32 : A l'article 141-1 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil intercommunal de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance (CISPD) de

Farino, La Foa, Sarraméa et Moindou, les mots : « *M. Nicolas Metzdorf, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Mme Gyslène Dambreville, titulaire* ».

ARTICLE 33 : A l'article 141-5 de la délibération modifiée du 6 juin 2014 susvisée, relatif au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la société publique locale « CARD » (centre aquatique régional de Dumbéa), les mots : « *M. Silipeleto Muliakaaka, suppléant* » sont remplacés par les mots : « *Mme Monique Millet, suppléante* ».

ARTICLE 34 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.